

MR D. G. PREDDY
36 HENLEY CRESCENT
WESTCLIFF-ON-SEA
ESSEX SS0 0NT

REPUBLICA DE CHILE

PRESIDENCIA

REGISTRO Y ARCHIVO

NR.

A:

05 NOV 92

President

R.A.M.

C.B.E.

M.T.O.

M.Z.C.

R.C.A.

M.L.P.

EDEC

Y.R.A.

F.W.M.

P.V.S.

Y.R.A.

ARCHIVE
29th October 1992.

Esteemed
of nine political prisoners - Their names
are - Richard LEDESMA, Hector MATORANA,
José UGARTE, Marcos PAULSEN, Pedro
PIÑONEZ, Max DIAZ, Carlos RIOS, Jorge
ESCOBAR and Iván CONCHA. I understand
they have gone on hunger strike on
their own behalf and of some 60
others who have been in jail since
the military dictatorship in Chile as a
protest against the very long delay
in being released.

I would respectfully request that
the authorities responsible for them
take all necessary measures to

safeguard the lives and physical and psychological integrity of the hunger strikers and all other political prisoners, and that the pending judicialised cases be accelerated in order to ensure the swift release of these people as foreseen in the law.

I respectfully praise your government for ratifying the Optional Protocol of the International Convention on Civil and Political Rights, and I hope that all individuals will have recourse to international institutions to take up cases of the violation of fundamental rights and freedoms. Please excuse my ~~writing~~ in English
Yours respectfully, D.G. Reddy

Henry et Anne-Marie ARNOUX
83 rue des Palombes
34540 Balaruc FRANCE
à Sr. Patricio Aylwin Azócar

Balaruc le 29 octobre 1992

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons en tant que membres d'AMNESTY INTERNATIONAL, pour vous faire part de notre préoccupation au sujet d'un possible transfert vers la juridiction militaire, d'enquêtes au sujet de la torture et de la "disparition" d'ALFONSO CHANFREAU OYARCE, dans le contexte de l'injustice répétée dont le tribunal militaire ait fait preuve pour enquêter sur les cas de violations des droits de l'Homme et pour faire connaître les coupables en justice.

Avec Amnesty International, nous sommes très préoccupés par l'injustice dont ont joué les responsables de violations des Droits de l'Homme sous l'ancien gouvernement militaire, et nous voulons nous assurer que les responsables de tels actes seront traduits en justice pour que la lumière soit faite sur ce cas comme celui d'Alfonso Chanfreau Oyarce.

Nous vous demandons de bien vouloir annuler

la loi d'amnistie de 1978 (décret loi 2191) qui
a fermé d'inter et empêché que des
enquêtes exhaustives soient menées sur la plupart des
viols commis avant 1978.

Nous espérons que vous comprendrez notre
demande, et nous vous tiens à l'affût, Monsieur
le Président, l'évolution de notre considération.




25 October 1992

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago Chile

Your Excellency,

Amnesty International expresses concern for the disappearance of ALFONSO CHANFREAU OYARCE in 1974. Alfonso is one of at least 957 persons who have "disappeared" after being abducted by security forces.

The Chilean Supreme Court will determine whether the investigation into these "disappearances" should be heard in military court or in civilian court and is considered a test case by Human Rights advocates. If military court is chosen, the investigation will go no further on the basis of a 1978 Amnesty Law.

Amnesty International urges you to do all you can to repeal the Amnesty Law (Decree Law 2191) which heretofore has been used to block investigations and gives impunity to those responsible for human rights violations.

Sincerely,



Helen Solem
PO Box 58
Vernonia, OR 97064
USA

cc: Sr. Francisco Cumplido
Sr. Jaime Naranjo Ortiz
Sr. Presidente, Corte Suprema de Justicia
Sr. Editor, El Mercurio
Sres. Agrupacion de Familiares
Ambassador Patricio Silva

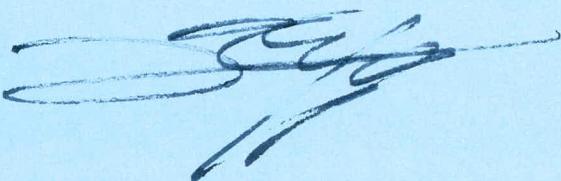
FRANCE . Vannes le 29-10-5

Monsieur le Président,

Membre d'AMNESTY INTERNATIONAL,
je viens à vous exprimer mes préoccupations,
au sujet d'un manifeste éventuel vers la
juridiction militaire, des enquêtes
concernant les tortures et la disparition
de l'ancien Alfonso Chaufréau Oyarce.
Ces tribunaux militaires ayant fait preuve
d'une certaine incapacité dans les enquêtes
sur les cas de violations des droits de l'homme.
AMNESTY INTERNATIONAL s'inquiète de l'impunité
dont ont joui les responsables de violations
des droits de l'homme sous l'autorité gouvernementale
militaire. Je vous demande de travailler à ce
que les responsables de tels actes soient traduits
en justice, pour que la lumière soit faite sur
des cas comme celui de l'ancien Alfonso Chaufréau Oyarce
et d'annuler la loi d'amnistie de 1978.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma très haute considération.

Ex: Mme VEDRINS NF
Poignant
56000 VANNES
FRANCE



PAR AVION



AÉROGRAMME

M^r Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda
SANTIAGO - CHILI

Deuxième pliage



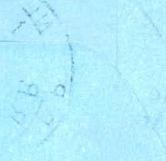
Ce pli ne sera pas accroché par avion
s'il contient un objet quelconque

56000 - VANNES FRANCE

Nom Doriga Hervé

Adresse

EXPEDEUR :



Maryvonne MARQUÉS
47 rue de Poissy
34560 Villeveyrac
FRANCE

Sète Octobre 1992

SR Patricio Aylwin Azócar
Président de Chile

Monsieur le président,

C'est en qualité de membre d'Amnesty International que je me permets d'exprimer ma préoccupation au sujet d'un possible transfert vers la juridiction militaire, d'enquêtes concernant la torture et la "disparition" d'Alfonso CHANFREAU OYARCE.

Or, les tribunaux militaires ont fait preuve d'incapacité répétée dans de tels cas.

Amnesty International s'inquiète de l'impunité dont ont joui les responsables de violations des droits de l'homme sous l'ancien gouvernement militaire et demande instamment au gouvernement que les responsables de tels actes soient traduits en justice pour que la lumière soit faite sur des cas comme celui d'Alfonso CHANFREAU OYARCE.

De plus, il serait souhaitable que le gouvernement annule la loi d'amnistie de 1978 (décret de loi 2191) qui a permis d'éviter, et continue d'empêcher, que des enquêtes exhaustives soient menées au sujet des violations commises avant 1978.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma très haute considération

